



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK MSP114 PLINTHES
Remplace la version : 08-sept.-2021

Date de révision 08-sept.-2021
Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK MSP114 PLINTHES
Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité.
Utilisations déconseillées Ne pas utiliser dans la production de jouets ou d'articles de puériculture.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Den Braven France SARL
Z.I. du Meux - B.P. 20114
60881 Le Meux Cedex
France
Tel: + 33 344 91 68 68

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement

Aucun(e)

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient Triméthoxyvinylsilane & N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine & Dilaurate de dibutylétain & Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate. Peut produire une réaction allergique
EUH212 - Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP114 PLINTHES

Remplace la version : 08-sept.-2021

Date de révision 08-sept.-2021

Numéro de révision 1

2.3. Autres dangers

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement. Peut être nocif par contact cutané.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

| Nom chimique | EC No | CAS No | % massique | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Numéro d'enregistrement REACH |
|--|-----------|--------------|-------------|---|--|-------------------------------|
| mélanges d'hydrocarbures, C12-C15, n-alcane, isoalcane, cycliques, aromatiques <2% | 920-107-4 | RR-100255-7 | 1 - <5 | Asp. Tox. 1 (H304) (EUH066) | | 01-2119453414-43-xxxx |
| Triméthoxyvinylsilane | 220-449-8 | 2768-02-7 | 1 - <5 | Skin Sens. 1B (H317) Acute Tox. 4 (H332) Flam. Liq. 3 (H226) | | 01-2119513215-52-XXXX |
| Titane (dioxyde de) | 236-675-5 | 13463-67-7 | 1- <2.5 | Carc. 2 (H351i) | | 01-2119489379-17-XXXX |
| N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine | 217-164-6 | 1760-24-3 | 0.1 - <1 | Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335) | | 01-2119970215-39-XXXX |
| Dilaurate de dibutylétain | 201-039-8 | 77-58-7 | 0.1 - <1 | STOT RE 1 (H372) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Muta. 2 (H341) Repr. 1B (H360FD) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) STOT SE 1 (H370) | | 01-2119496068-27-XXXX |
| Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl) | 915-687-0 | 1065336-91-5 | 0.01 - <0.1 | Skin Sens. 1A (H317) | | 01-2119491304-40-XXXX |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP114 PLINTHES

Remplace la version : 08-sept.-2021

Date de révision 08-sept.-2021

Numéro de révision 1

| | | | | | | |
|---|--|--|--|---|--|--|
| l-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate | | | | Repr. 2 (H361f) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) | | |
|---|--|--|--|---|--|--|

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|---|
| Conseils généraux | Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| Contact avec la peau | Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. |
| Ingestion | Consulter immédiatement un médecin. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. De petites quantités de méthanol toxiques sont libérés par hydrolyse. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x). Dioxyde de silicium.

5.3. Conseils aux pompiers

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP114 PLINTHES
Remplace la version : 08-sept.-2021

Date de révision 08-sept.-2021
Numéro de révision 1

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Température de stockage recommandée Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Produit d'étanchéité.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP114 PLINTHES
Remplace la version : 08-sept.-2021

Date de révision 08-sept.-2021
Numéro de révision 1

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit contient du dioxyde de titane sous une forme non respirable. L'inhalation de dioxyde de titane suite à exposition à ce produit est improbable. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

| Nom chimique | Union européenne | France |
|--------------------------------------|---|--|
| Carbonate de calcium 471-34-1 | - | VLEP 8h: 10 mg/m ³ |
| Titane (dioxyde de) 13463-67-7 | - | VLEP 8h: 10 mg/m ³ |
| Méthanol 67-56-1 | TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ * | VLEP 8h: 200 ppm VLEP 8h: 260 mg/m ³ VLEP court terme: 1000 ppm VLEP court terme: 1300 mg/m ³ Peau |
| Éthanol 64-17-5 | - | VLEP 8h: 1000 ppm VLEP 8h: 1900 mg/m ³ VLEP court terme: 5000 ppm VLEP court terme: 9500 mg/m ³ |
| Dilaurate de dibutylétain 77-58-7 | - | VLEP 8h: 0.1 mg/m ³ VLEP court terme: 0.2 mg/m ³ |

| Nom chimique | Union européenne | France |
|---------------------|------------------|---|
| Méthanol 67-56-1 | - | 15 mg/L - urine (Méthanol) - end of shift |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)

| Type | Voie d'exposition | Niveau dérivé sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
|--|-------------------|---------------------------------|---------------------|
| travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme | Inhalation | 27,6 mg/m ³ | |
| travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme | Cutané(e) | 3,9 mg/kg pc/jour | |

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

| Type | Voie d'exposition | Niveau dérivé sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
|--|-------------------|---------------------------------|---------------------|
| travailleur À long terme Effets localisés sur la santé | Inhalation | 10 mg/m ³ | |

N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)

| Type | Voie d'exposition | Niveau dérivé sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
|--|-------------------|---------------------------------|---------------------|
| travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme | Inhalation | 35.5 mg/m ³ | |
| travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme | Cutané(e) | 5 mg/kg pc/jour | |

Dilaurate de dibutylétain (77-58-7)

| Type | Voie d'exposition | Niveau dérivé sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
|--|-------------------|---------------------------------|---------------------|
| À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur | Cutané(e) | 0,43 mg/kg pc/jour | |
| À court terme | Cutané(e) | 2,05 mg/kg pc/jour | |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP114 PLINTHES
Remplace la version : 08-sept.-2021

Date de révision 08-sept.-2021
Numéro de révision 1

| | | | |
|--|------------|------------------------|--|
| Effets systémiques sur la santé travailleur | | | |
| À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur | Inhalation | 0,02 mg/m ³ | |

Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate (1065336-91-5)

| Niveau dérivé sans effet (DNEL) | | | |
|--|-------------------|---------------------------------|---------------------|
| Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7) | | | |
| Type | Voie d'exposition | Niveau dérivé sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme | Inhalation | 18,9 mg/m ³ | |
| Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme | Cutané(e) | 7,8 mg/kg pc/jour | |
| Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme | Oral(e) | 0,3 mg/kg pc/jour | |

| Titane (dioxyde de) (13463-67-7) | | | |
|--|-------------------|---------------------------------|---------------------|
| Type | Voie d'exposition | Niveau dérivé sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Oral(e) | 700 mg/kg pc/jour | |

| N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3) | | | |
|--|-------------------|---------------------------------|---------------------|
| Type | Voie d'exposition | Niveau dérivé sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme | Oral(e) | 2.5 mg/kg pc/jour | |
| Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme | Inhalation | 8.7 mg/m ³ | |
| Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme | Cutané(e) | 2.5 mg/kg pc/jour | |

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.
(PNEC)

| Concentration prévisible sans effet (PNEC) | |
|--|--|
| Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7) | |
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce | 0.34 mg/l |
| Eau de mer | 0.034 mg/l |
| Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | 110 mg/l |

| Titane (dioxyde de) (13463-67-7) | |
|--|--|
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau de mer | 0.0184 mg/l |
| Sédiments d'eau douce | 1000 mg/kg |
| Eau douce | 0.184 mg/l |
| Sédiments marins | 100 mg/kg |
| Terrestre | 100 mg/kg |
| Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | 100 mg/l |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP114 PLINTHES
Remplace la version : 08-sept.-2021

Date de révision 08-sept.-2021
Numéro de révision 1

| | |
|--------------------------|------------|
| Eau douce – intermittent | 0.193 mg/l |
|--------------------------|------------|

| N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3) | |
|--|--|
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce | 0.062 mg/l |
| Eau de mer | 0.0062 mg/l |
| Usine de traitement des eaux usées | 25 mg/l |

| Dilaurate de dibutylétain (77-58-7) | |
|--|--|
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce | 0,463 µg/l |
| Sédiments d'eau douce | 0,05 mg/kg de masse sèche |
| Eau de mer | 0,0463 µg/l |
| Sédiments marins | 0,005 mg/kg de masse sèche |
| Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | 100 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

| | |
|--|---|
| Protection des yeux/du visage | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166. |
| Protection des mains | Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Néoprène™. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374 |
| Protection de la peau et du corps | Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. |
| Protection respiratoire | Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. |
| Type de filtre recommandé : | Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron. |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------|-------------------------------|
| État physique | Solide |
| Aspect | Pâte |
| Couleur | Aucune information disponible |
| Odeur | Caractéristique |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible |

| Propriété | Valeurs | Remarques • Méthode |
|--|--------------------------|---------------------|
| pH | . | |
| pH (en solution aqueuse) | Aucune donnée disponible | |
| Point de fusion / point de congélation | Sans objet . °C | |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | Sans objet . °C | |
| Point d'éclair | > 65 °C | |
| Taux d'évaporation | Aucune donnée disponible | |
| Inflammabilité | Aucune donnée disponible | |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | |
| Limites supérieures | Aucune donnée disponible | |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP114 PLINTHES
Remplace la version : 08-sept.-2021

Date de révision 08-sept.-2021
Numéro de révision 1

| | |
|--|--------------------------|
| d'inflammabilité ou d'explosivité | |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur | Aucune donnée disponible |
| Densité relative | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité | Aucune donnée disponible |
| Solubilité(s) | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | Aucune donnée disponible |
| Viscosité cinématique | 990000 |
| Viscosité dynamique | 990000 mPa s |
| Propriétés explosives | Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

| | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| Teneur en matière sèche (%) | Aucune information disponible |
| Teneur en COV (%) | |
| Densité | 1.5 |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

| | |
|---|-----------|
| Sensibilité aux impacts mécaniques | Aucun(e). |
| Sensibilité aux décharges électrostatiques | Aucun(e). |

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger de l'humidité. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP114 PLINTHES
Remplace la version : 08-sept.-2021

Date de révision 08-sept.-2021
Numéro de révision 1

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

| | |
|-----------------------------|---|
| Inhalation | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Contact oculaire | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Contact avec la peau | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut être nocif par contact cutané. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. |
| Ingestion | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

| | |
|-----------------------------|----------------|
| ETAmél (voie cutanée) | 2,824.30 mg/kg |
| ETAmél (inhalation-vapeurs) | 542.30 mg/l |

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--|--|---|--|
| mélanges d'hydrocarbures, C12-C15, n-alcane s isoalcanes, cycliques, aromatiques <2% RR-100255-7 | LD50 >5000 mg/Kg (Rattus) (OECD 401) | LD50 >5000 mg/Kg (Oryctolagus cuniculus) (OECD 402) | LC50 >5000 mg/m ³ (OECD 403) |
| Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7 | LD50 = 7120 -7236 mg/kg (Rattus) OECD 401 | = 3540 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) | LC50 (4hr) 16.8 mg/l (Rattus) OECD TG 403 |
| Titane (dioxyde de) 13463-67-7 | >10000 mg/kg (Rattus) | LD50 > 10000 mg/Kg | >5 mg/l |
| N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1, 2-éthanediamine 1760-24-3 | =2295 mg/kg (Rattus) | >2000 mg/Kg (Rattus) | LC50 4H (Aerosol) 1.5 - 2.44 mg/L air |
| Dilaurate de dibutylétain 77-58-7 | =2071 mg/Kg (Rattus) (OECD 401) | = 630 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) | |
| Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate 1065336-91-5 | LD50 = 3230 mg/Kg (Rat) OECD 401 | LD50 >3170 mg/Kg (Rat) | |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP114 PLINTHES
Remplace la version : 08-sept.-2021

Date de révision 08-sept.-2021
Numéro de révision 1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée. Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée. Aucune classification n'est proposée du fait de résultats concluants négatifs. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

| Informations sur le produit | | | |
|--|--------|-------------------|--|
| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Résultats |
| OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée | Cobaye | Cutané(e) | Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée |

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

| Nom chimique | Union européenne |
|--------------------------------------|------------------|
| Dilaurate de dibutylétain 77-58-7 | Muta. 2 |

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Nom chimique | Union européenne |
|-----------------------------------|------------------|
| Titane (dioxyde de) 13463-67-7 | Carc. 2 |

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

| Nom chimique | Union européenne |
|--------------------------------------|------------------|
| Dilaurate de dibutylétain 77-58-7 | Repr. 1B |

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP114 PLINTHES
Remplace la version : 08-sept.-2021

Date de révision 08-sept.-2021
Numéro de révision 1

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---|---|---|------------------------------------|---|-----------|------------------------|
| mélanges d'hydrocarbures, C12-C15, n-alcane, isoalcanes, cycliques, aromatiques <2% RR-100255-7 | ErL50 (72h) > 10000 mg/l (Skeletonema costatum -ISO 10253) | LL50 (96h) > 1028 mg/l (Scophthalmus maximus -OECD 203) | - | LL50 (48h) > 3193 mg/l (Acartia tonsa -ISO 14669) | | |
| Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7 | EC 50 (72h) > 957 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EU Method C.3 | LC50 (96h) = 191 mg/l (Oncorhynchus mykiss) | - | EC50(48hr) 168.7mg/l (Daphnia magna) | | |
| Titane (dioxyde de) 13463-67-7 | LC50 (96h) >10000 mg/l (Cyprinodon variegatus) OECD 203 | - | - | - | | |
| N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine 1760-24-3 | - | LC50 (96H) =597 mg/L (Danio rerio)Semi-static | - | EC50 (48h) =81mg/L Daphnia magna Static | | |
| Dilaurate de dibutylétain 77-58-7 | EC50 (72h) >= 1 mg/l (Desmodesmus subspicatus) | LC50 (96h) = 3.1 mg/l (Danio rerio) | - | EC50 (48h) = 0.463 mg/l (Daphnia magna) | | |
| Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl-1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate 1065336-91-5 | EC50 (72 h) 1,68 mg/l (growth rate), Desmodesmus subspicatus (OECD 201) | LC50 (96 h) 0,9 mg/l, Brachydanio rerio (OECD 203) | - | - | 1 | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

| Informations sur les composants | | | |
|--|--------------------|--------|---|
| Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7) | | | |
| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
| OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F) | 28 jours | DBO | 51 % N'est pas facilement biodégradable |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage | Facteur de bioconcentration (BCF) |
|-----------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Triméthoxyvinylsilane | 1.1 | - |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP114 PLINTHES
Remplace la version : 08-sept.-2021

Date de révision 08-sept.-2021
Numéro de révision 1

| | | |
|--|------|---|
| 2768-02-7 | | |
| N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanedia mine 1760-24-3 | -0.3 | - |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|---|---|
| mélanges d'hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes isoalcanes, cycliques, aromatiques <2% RR-100255-7 | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7 | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Titane (dioxyde de) 13463-67-7 | La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas |
| N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine 1760-24-3 | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Dilaurate de dibutylétain 77-58-7 | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate 1065336-91-5 | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Déchets de résidus/produits inutilisés | Le produit non durci doit être éliminé comme déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables. |
| Emballages contaminés | Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même. |
| Catalogue européen des déchets | 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses |
| Autres informations | Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

| | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Dangers pour | Sans objet |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP114 PLINTHES
Remplace la version : 08-sept.-2021

Date de révision 08-sept.-2021
Numéro de révision 1

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé

14.2 Nom d'expédition Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Polluant marin NP

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Sans objet

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé

14.2 Nom d'expédition Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

| Nom chimique | CAS No | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII |
|----------------------------|------------|---|
| Diisononyl phtalate | 28553-12-0 | 52[a]. |
| Diluaurate de dibutylétain | 77-58-7 | 30. 75. 20. |

52

À ne pas utiliser dans les jouets où articles de puériculture qui peuvent être placés dans la bouche des enfants, dans une

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP114 PLINTHES
Remplace la version : 08-sept.-2021

Date de révision 08-sept.-2021
Numéro de révision 1

proportion supérieure à 0.1%

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

| Nom chimique | Restrictions sur les exportations et les importations européennes selon (CE) 689/2008 – Annexe numéro |
|---------------------------|---|
| Dilaurate de dibutylétain | I.1 |

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique | Numéro RG, France |
|---|-------------------|
| mélanges d'hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes isoalcanes, cycliques, aromatiques <2% RR-100255-7 | RG 84 |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H304 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

TWA

TWA (moyenne pondérée en temps)

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK MSP114 PLINTHES

Remplace la version : 08-sept.-2021

Date de révision 08-sept.-2021

Numéro de révision 1

| | |
|---------|---|
| STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| Plafond | Valeur plafond |
| * | Désignation « Peau » |
| SVHC | Substances très préoccupantes |
| PBT | Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) |
| vPvB | Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) |
| STOT RE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée |
| STOT SE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique |
| EWC | Catalogue européen des déchets |

Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 08-sept.-2021

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sans objet.

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité